

Projets du CHSCT de l'Université – Lille1

jeudi 22 juin 2017

Le CHSCT de l'université – Lille1, réuni ce jeudi 22 juin 2017, soumet à l'employeur les projets suivants :

1- Mise à jour des bâtiments afin de garantir l'hygiène corporelle des travailleurs utilisant un mode de « transport doux » pour venir au travail.

Le 23 mai 2017, l'employeur a organisé une « *journée sans voiture* », incitant les agents à venir travailler ce jour-là en utilisant les transports en commun ou les « transports doux », vélo, trottinette, ... L'idée de généraliser ces pratiques au quotidien a même été lancée par l'employeur et par voie de presse dans la foulée. A noter qu'à aucun moment les IRP n'ont été consultées, ce que dénonce le CHSCT...

Loin d'être opposée à l'évolution de notre organisation du travail vers une approche plus conforme au développement humain durable, le CHSCT souligne simplement que cette évolution doit se faire en continuant à garantir la santé et la sécurité des agents. En particulier, le développement des transports doux doit s'accompagner d'un déploiement massif de douches à disposition des agents afin de leur permettre, d'abord de garantir leur propre hygiène corporelle, et de ne pas importuner leurs collègues ensuite. En parallèle, cette action doit s'accompagner d'une information auprès de tous les agents sur la localisation des douches les plus proches...

2- Installation de fontaines à eau ou de filtres actifs au sein de tous les collectifs de travail.

Cette période caniculaire, comme les précédentes, est l'occasion de rappeler la nécessité pour nous tous de s'hydrater tout au long de la journée, encore plus lors de fortes chaleurs. Les organisations syndicales de l'université – Lille1 ont déjà communiqué sur cette question par le passé. Or, la qualité de l'eau du robinet de l'université ne semble pas satisfaisante, à en croire de nombreux témoignages (photos), en particulier après les longues périodes de fermeture de l'établissement (Noël, été).

Le CHSCT rappelle que c'est une obligation de l'employeur lors des fortes chaleurs que de fournir à chaque agent les moyens de s'hydrater et, si nécessaire, de se rafraîchir. Il a également l'obligation d'informer tous les agents sur la marche à suivre et sur les procédures de droit de retrait.

C'est pourquoi le CHSCT propose à l'employeur de déployer au sein de chaque collectif de travail (services, laboratoires, salle de pause, ...) des fontaines à eau, ou des systèmes de filtres actifs visant à potabiliser l'eau de ville. Le système retenu garantira également la fraîcheur de l'eau.

3- Installation d'un dispositif de suivi et de contrôle de la température et de l'hygrométrie ambiante des espaces de travail représentatifs

Le CHSCT propose à l'employeur de déployer un dispositif permettant de mesurer, d'enregistrer et d'analyser la température ambiante et l'hygrométrie dans une centaine d'espaces de travail représentatifs du quotidien des 3500 travailleurs de l'établissement. Ces mesures sont actuellement assurées très ponctuellement, et lors de problèmes constatés, par l'entreprise en charge de la délégation de service public du chauffage de l'établissement. Cette entreprise se retrouve ainsi

jugé et partie, et, dans son propre intérêt, doit plutôt minimiser les problèmes plutôt que de les constater objectivement ; et les agents continuent ainsi d'avoir froid...

S'appuyant sur le travail de quelques collègues, en particulier les enseignants-chercheurs de la licence pro ER2E, ce dispositif existe déjà à l'état de prototype (figure 1.). Le CHSCT propose de généraliser ces premiers travaux afin de faciliter les détections des carences de la délégation de service public, et ainsi d'accélérer leurs corrections et partant, de garantir un environnement sain à tous les agents.

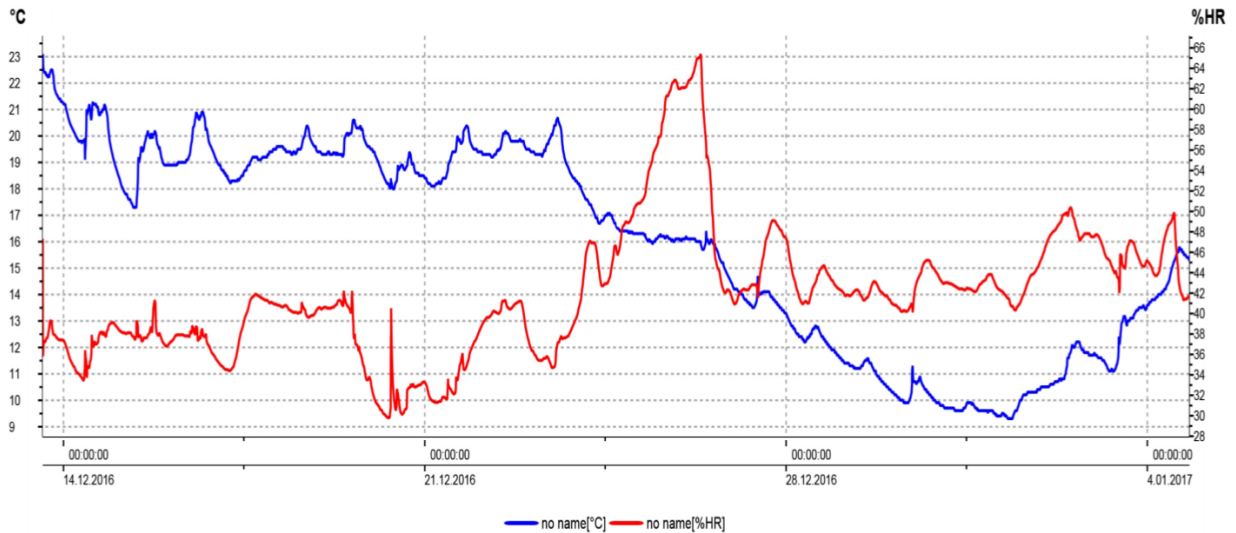


Figure 1. Evolution de la température ambiante (en bleu) et de l'hygrométrie (en rouge, échelle de droite) dans un bureau du P5, du 14 décembre 2016 au 4 janvier 2017.